

RECRUTEMENT - DIRECTION DU CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE COLMAR

Le ministère de la Culture (DGCA / DRAC Grand-Est),
L'association du Centre dramatique National de Colmar,
La Ville de Colmar,
Le Conseil Régional du Grand Est,
La Collectivité européenne d'Alsace,



Recherchent un·e artiste ou un binôme d'artistes pour diriger, à compter de l'été 2026, la Comédie de Colmar – Centre dramatique national.

Fondée en 1947, la Comédie de Colmar, Centre dramatique national Grand Est Alsace, est un outil historique de la décentralisation culturelle. Il compte aujourd'hui parmi les 38 Centres dramatiques nationaux. Située au centre-ville de Colmar (67 000 habitants, 120 000 pour l'agglomération) dans une ancienne manufacture de tabacs, la Comédie de Colmar dispose de locaux de 2 761m² mis à disposition par la Ville de Colmar.

Avec deux salles de spectacle (292 et 84 places), deux studios de répétition et la convivialité de son bar, la Comédie de Colmar s'inscrit dans un paysage culturel local dynamique, au sein duquel elle a noué de solides liens. Elle propose en moyenne 85 représentations par saison dans ses murs et un programme en itinérance, qui ont su fédérer un large public (90% de remplissage en 2024) à Colmar comme sur l'ensemble de l'agglomération. Dotée d'un budget annuel d'environ 3 M€, la Comédie de Colmar repose sur une équipe de 26 permanents, une troupe de 3 jeunes comédiens et comédiennes, ainsi que des intermittents artistiques et techniques, ce qui porte à 37 le nombre d'équivalents temps plein annuel. Association de droit local, la Comédie de Colmar est soutenue dans son fonctionnement par l'Etat, la Ville de Colmar, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

MISSION

La mission fondamentale d'un Centre dramatique national est la création théâtrale. Il constitue un lieu privilégié d'accès des publics au théâtre, dans la diversité et l'actualité de ses esthétiques. Les candidatures d'un·e artiste ou d'un binôme d'artistes du champ théâtral sont recevables.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat·e·s adresseront, en six exemplaires, au plus tard le 22 février 2026 (cachet de la poste faisant foi) :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae,
- Une présentation de leur parcours artistique,
- Un bilan de leur diffusion sur les trois dernières saisons.

DESTINATAIRES

Les dossiers sont à adresser :

- Monsieur le Directeur général de la création artistique (DGCA)
54, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris et par courriel à l'attention de : geraldine.mercier@culture.gouv.fr et amelie.bertholet-yengo@culture.gouv.fr
- Madame la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est (DRAC Grand Est) 2, place de la République – 67082 Strasbourg Cedex et par courriel à l'attention de : florence.forin@culture.gouv et de catherine.hoffmann@culture.gouv
- Monsieur le Président de l'Association du CDN de Colmar
6, route d'Ingersheim 68000 Colmar et par mail à recrutement@comedie-colmar.com
- Monsieur le Maire de la Ville de Colmar 1, place de la Mairie – BP 50528 – 68021 Colmar Cedex et par courriel à l'attention de : estelle.zimmermann@colmar.fr
- Monsieur le Président du Conseil régional du Grand Est
1, place Adrien Zeller – BP91006 - 67070 Strasbourg et par courriel à l'attention de valerie.lahouel@grandest.fr et muriel.dreano-gottardini@grandest.fr
- Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace
100, avenue d'Alsace – BP 20 351 – 68006 Colmar Cedex et par courriel à l'attention de : olivier.merot@alsace.eu et de anne.bucher@alsace.eu

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Quatre à six candidat·e·s seront sélectionné·e·s selon un principe de parité femmes-hommes autour du 15 avril 2026 ; après concertation entre l'État, les collectivités territoriales partenaires et le Président de l'Association.

Le cahier des missions et des charges du CDN, ainsi qu'une note d'orientation présentant la structure et son territoire d'implantation, seront remis aux candidat·e·s par la DRAC Grand Est. Les candidat·e·s seront invité·e·s sur place afin de prendre connaissance de l'outil, de son environnement, et de rencontrer l'équipe du CDN ainsi que les partenaires publics. Ils et elles devront finaliser leur projet artistique et culturel pour le 29 mai 2026, et seront invité·e·s à le présenter devant un jury composé de représentants des différents partenaires.

Le ou la candidat·e ou le binôme retenu sera proposé à l'agrément de Madame la Ministre de la Culture, avec une prise de fonction prévue à l'été 2026.